

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **lundi 14 septembre 2026** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Marc-Olivier Racette, maire
Madame Johanne Therrien, conseillère
Monsieur Denis Vaudreuil, conseiller
Madame Sarah Bellavance, conseillère
Monsieur René Boisvert, conseiller
Monsieur Jason Whittemore, conseiller (à distance)

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Marc-Olivier Racette.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, Directrice générale et Greffière-trésorière

Le poste de conseiller du district 5 est présentement vacant.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026

2. CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS DIVERSES

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 3.1 Dépôt et adoption des comptes à payer du mois d'août
- 3.2 Dépôt et adoption des conciliations bancaires des mois de mars, avril, mai, juin et juillet 2026
- 3.3 Modification du calendrier des séances ordinaires 2026 - Séance d'octobre
- 3.4 Modification de la résolution 2026-07-2194 - Élection partielle - Autorisation de dépenses, embauches et rémunération du personnel électoral
- 3.5 Autorisation de dépenses - Système audiovisuel pour la salle du conseil
- 3.6 Offre de services professionnels - Représentation à la cour municipale pour l'année 2027
- 3.7 Demande d'adhésion - COPERNIC
- 3.8 Demande d'appui - Fondation du CLSC Suzor-Côté
- 3.9 Demande d'appui - Légion canadienne - Jour du Souvenir
- 3.10 Demande d'appui - InterVal' - Fonds Mathieu Lefebvre
- 3.11 Demande d'appui - Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska
- 3.12 Demande d'appui - TDL Québec

4. LÉGISLATION

- 4.1 Suivi - Règlement 143-2026 sur la gestion contractuelle, la délégation de certains pouvoirs et sur le contrôle et suivi budgétaires

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Dépôt du schéma de couverture de risques révisé de la MRC d'Arthabaska - 2026-2036

6. TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

- 6.1 Demande d'appui de la Municipalité de Chesterville - Déneigement de la route 161 et de l'Avenue Pie-X (tronçon provincial)
- 6.2 Demande d'autorisation du Club de motoneige Alléghanish
- 6.3 Autorisation de déposer une demande d'aide financière dans le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour la réfection du 11e Rang et de la rue du Muguet
- 6.4 Ratification d'ajout d'honoraires en ingénierie pour la réfection du 11e Rang et la rue du Muguet
- 6.5 Confirmation d'aide financière PAVL - PPA - sous-volets CE & ES et autorisation d'affectation

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois d'août 2026

8. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 8.1 Nomination de la salle d'exposition de l'École de rang Cinq Chicots

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-09-2237

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller René Boisvert

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-2238

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance Appuyée par le conseiller Denis Vaudreuil

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS DIVERSES

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 10 août 2026. Le président de la séance résume les communications ayant un intérêt public.

2026-09-2239

DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois d'août 2026 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 19 pages et totalisant un montant de **104 113,20 \$** ;

CONSIDÉRANT QUE dans le montant mensuel à payer, les dépenses suivantes sont incluses:

- Pavage supplémentaire autorisé par la résolution 2026-07-2211 (9 753,27 \$)
- Scellement des fissures routières autorisé par la résolution 2026-07-2207 (20 695,50 \$)

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois d'août 2026 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **104 113,20 \$** ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 31 août 2026 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-2240

DÉPÔT ET ADOPTION DES CONCILIATIONS BANCAIRES DES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI, JUIN ET JUILLET 2026

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a produit et déposé les conciliations bancaires conformes des mois de mars à juillet 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil approuve les conciliations bancaires des mois de mars, avril, mai, juin et juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-2241

**MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2026 -
SÉANCE D'OCTOBRE**

CONSIDÉRANT QUE la prochaine séance ordinaire du conseil municipal est prévue le 5 octobre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les prochaines élections provinciales se tiendront cette même journée et que la salle du conseil servira de bureau de vote ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller René Boisvert
Appuyée par le conseiller Denis Vaudreuil

Il est résolu

QUE le conseil modifie le calendrier des séances ordinaires 2026 afin de déplacer la séance d'octobre au 7 octobre 2026 à 19 h 30.

QUE cette modification fasse l'objet d'un avis public conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-2242

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2026-07-2194 - ÉLECTION
PARTIELLE - AUTORISATION DE DÉPENSES, EMBAUCHES ET
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

CONSIDÉRANT la résolution 2026-07-2194 ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité du personnel électoral sera composée d'employés municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE la résolution 2026-07-2194 soit modifiée afin d'ajouter l'alinéa suivant à la toute fin de la résolution:

QUE les employés réguliers qui occupent un poste électoral puissent bénéficier de leur taux horaire habituel si ce dernier est supérieur au taux spécifique prévu pour les élections.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-2243

**AUTORISATION DE DÉPENSES - SYSTÈME AUDIOVISUEL POUR LA
SALLE DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QU'un projet d'acquisition d'un système audiovisuel pour la salle du conseil a été déposé et que des soumissions ont été également soumises en appui au projet ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller René Boisvert
Appuyée par le conseiller Denis Vaudreuil

Il est résolu

QUE le conseil autorise un budget approximatif de **3 000 \$**, taxes en sus, pour l'acquisition d'un système audiovisuel pour la salle du conseil municipal composé notamment d'une caméra de conférence et d'un téléviseur sur chevalet.

QU'advenant où les employés attitrés à ce projet aient à procéder à un achat en lien avec ce projet avec sa carte de crédit personnelle, que le maire et la directrice générale soient autorisés à procéder au remboursement par virement bancaire sans devoir attendre la résolution officielle d'approbation des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-2244

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - REPRÉSENTATION À LA COUR MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2027

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de services juridiques pour l'année 2027 ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, Me Katherine Beaudoin, est membre du Barreau du Québec et que plusieurs dossiers potentiellement litigieux sont réglés à l'interne ;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas opportun d'acheter un forfait de banque d'heures ;

CONSIDÉRANT QU'il est tout de même pertinent de mandater une firme pour les dossiers qui seront judiciairisés ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Denis Vaudreuil

Il est résolu

QUE le conseil mandate la firme d'avocats Cain Lamarre à représenter la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska à la cour municipale dans les dossiers réguliers de contestation de constat d'infraction émis en vertu des règlements municipaux et/ou autres législations applicables en matière municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-2245

DEMANDE D'ADHÉSION - COPERNIC

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a acheminé une demande à la municipalité afin qu'elle adhère à titre de membre au montant annuel de 150 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller René Boisvert Appuyée par le conseiller Denis Vaudreuil

Il est résolu

QUE le conseil ne procède pas à l'adhésion de la municipalité pour 2026-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-2246

DEMANDE D'APPUI - FONDATION DU CLSC SUZOR-CÔTÉ

Sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil verse un appui financier de **1 000 \$** à la Fondation CLSC Suzor-Côté pour l'année 2027.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à verser ce montant en janvier 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-2247

DEMANDE D'APPUI - LÉGION CANADIENNE - JOUR DU SOUVENIR

Sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller René Boisvert

Il est résolu

QUE le conseil verse un appui financier de **125 \$** à la Légion royale canadienne pour le jour du Souvenir 2026 dont la cérémonie se tiendra le 7 novembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-2248

DEMANDE D'APPUI - INTERVAL' - FONDS MATHIEU LEFEBVRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'appui financier de la Fondation InterVal qui œuvre auprès des personnes ayant des déficiences physiques ou intellectuelles pour une soirée-bénéfice qui se tiendra le 7 novembre prochain ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Denis Vaudreuil

Il est résolu

QUE le conseil appuie la cause en achetant deux billets pour un montant total de **150 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-2249

DEMANDE D'APPUI - TABLE DE CONCERTATION POUR LES PERSONNES ÂÎNÉES DE LA MRC D'ARTHABASKA

Sur proposition du conseiller René Boisvert
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil autorise un appui financier de **50 \$** à la Table de concertation pour les personnes aînées de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-2250

DEMANDE D'APPUI - TDL QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'appui du regroupement TDL Québec (Trouble développemental du langage) ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'appui consiste à illuminer un édifice ou monument en jaune et mauve durant la Semaine québécoise du TDL (19 au 25 octobre), à diffuser la thématique de la Journée internationale du TDL sur les réseaux sociaux, à mobiliser les partenaires locaux, à organiser une activité de sensibilisation, à envoyer une photo ou vidéo des actions et à mentionner et mettre de l'avant l'organisme TDL dans les communications ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil accepte d'appuyer le regroupement TDL Québec en partageant une publication sur ses réseaux sociaux entre le 19 et le 25 octobre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUIVI - RÈGLEMENT 143-2026 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE, LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS ET SUR LE CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES

Un suivi est effectué concernant le projet de règlement 143-2026 sur la gestion contractuelle, la délégation de certains pouvoirs et sur le contrôle et suivi budgétaires qui était en rédaction et devait être déposé à la séance de septembre. En effet, en réaction aux tarifs douaniers, de nouvelles mesures en matière de gestion contractuelle et d'attribution de certains contrats sont entrées en vigueur depuis le 8 septembre 2026. Une analyse et une rédaction supplémentaire devra être effectuée par la directrice générale et greffière-trésorière afin que le nouveau règlement soit conforme aux nouvelles exigences. Le dépôt du projet de règlement sera donc déposé cet automne.

DÉPÔT DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RÉVISÉ DE LA MRC D'ARTHABASKA - 2026-2036

La directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil les documents finaux relatifs au schéma de couverture de risques révisé de la MRC d'Arthabaska pour les années 2026-2036.

2026-09-2251

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE - DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE 161 ET DE L'AVENUE PIE-X (TRONÇON PROVINCIAL)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a approché la Municipalité de Chesterville afin de valider son intérêt pour assurer le déneigement de la route 161 sur le territoire de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska et de la route Pie-X, à partir du coin de la route 116, jusqu'au pont Baril, portion de compétence provinciale sous la responsabilité du MTQ ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chesterville est d'accord pour réaliser les travaux de déneigement de cette portion de route ;

Le 14 septembre 2026

CONSIDÉRANT QUE le MTQ demande une résolution d'appui des municipalités limitrophes ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Denis Vaudreuil
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska appuie la Municipalité de Chesterville quant au déneigement de la route 161 et la portion provinciale de l'avenue Pie-X situées sur son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-2252

DEMANDE D'AUTORISATION DU CLUB DE MOTONEIGE ALLÉGHANISH

CONSIDÉRANT la demande du Club de motoneiges Alléghanish des Bois-Francis soumise au conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska visant à obtenir une résolution confirmant les traverses des routes municipales concernées par le sentier sont toujours en vigueur et valides ;

CONSIDÉRANT QUE les traverses 2026-2027 sont détaillées comme suit:

7e Rang

Traverser et circuler sur l'accotement sur 300 mètres, de l'intersection du boulevard des Bois-Francis Sud au 60, 7e Rang ;

Circuler sur l'accotement sur 60 mètres des limites du lot 5 145 140 jusqu'à la propriété visée par le lot 6 504 642.

8e Rang

Traverser à la hauteur des lots 5144277/5144375 ;

Circuler sur le 8e Rang sur une distance d'environ 0.5 KM entre les numéros civiques 98 et le 100, 8e Rang ;

Rue du Muguet

Circuler sur l'accotement sur une distance de 160 mètres, entre le pont Roux et la route 161 ;

Petit 9e Rang

Traverser vis-à-vis la propriété située sur le lot 5 145 868 jusqu'à la propriété située au 40, Petit 9e Rang ;

11e Rang

Traverser et circuler sur l'accotement sur une distance de 30 mètres de la propriété située au 81 rang 11, jusqu'au lot 5 144 066.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Denis Vaudreuil
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil accepte les traverses de motoneiges sur les routes municipales concernées par le sentier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-2253

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) POUR LA RÉFECTION DU 11E RANG ET DE LA RUE DU MUGUET

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivants la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière selon l'option d'établir la source de calcul de l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, Me Katherine Beaudoin représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller René Boisvert
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Me Katherine Beaudoin est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-2254

RATIFICATION D'AJOUT D'HONORAIRES EN INGÉNIERIE POUR LA RÉFECTION DU 11E RANG ET LA RUE DU MUGUET

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'ajouter des travaux de réfection de la rue du Muguet dans la demande d'aide financière PAVL - volet redressement et sécurisation pour le projet de réfection du 11e Rang ;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires supplémentaires d'environ 5 000 \$ sont à prévoir pour cet ajout ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller René Boisvert

Il est résolu

QUE le conseil ratifie et approuver les honoraires supplémentaires de la firme d'ingénierie EXP pour un montant approximatif de **5 000 \$**, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-2255

CONFIRMATION D'AIDE FINANCIÈRE PAVL - PPA - SOUS-VOLETS CE & ES ET AUTORISATION D'AFFECTATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait déposé deux demandes d'aide financière dans le fonds PAVL - PPA, sous-volets CE & ES ;

CONSIDÉRANT QUE pour le PPA-CE, un montant d'aide financière de 25 000 \$ avait été demandé pour le projet de reprofilage de la noue drainante dans le 8e Rang et qu'un montant de 21 270 \$ été approuvé ;

CONSIDÉRANT QUE pour le PPA-ES, un montant d'aide financière de 15 000 \$ avait été demandé pour le projet spécial d'ajout de radars pédagogiques sur le tronçon provincial de l'Avenue Pie-X et qu'un montant de 6 000 \$ a été approuvé ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Denis Vaudreuil
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil confirme que l'affectation des subventions aux projets mentionnés ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-2256

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS D'AOÛT 2026

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Denis Vaudreuil

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des 22 permis du mois d'août 2026 pour une valeur des travaux de **494 300 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

La conseillère MmeTherrien propose l'ajout d'une résolution officielle afin de nommer la salle d'exposition de l'École de rang cinq chicots en l'honneur de M. Pierre Carisse.

Mme Therrien souligne également le succès de l'évènement Saint-Christophe en chansons qui s'est tenu le 13 août dernier.

Mme Therrien et Mme Bellavance en profitent pour inviter les citoyens présents à la Fête de la Famille qui aura lieu au Parc Léon-Couture ce samedi 19 septembre 2026.

M. Racette, maire, souligne la collaboration de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, de la Ville de Warwick et la Ville de Victoriaville pour l'évènement Mont en Fête au mont Arthabaska le 22 août dernier. Me Beaudoin, directrice générale en profite pour souligner l'excellent travail des employés municipaux et leur dévouement envers la municipalité et les évènements qu'elle organise.

M. Whittemore, conseiller qui participe à la réunion à distance, souligne le 6 @ 8 entre les élus et les citoyens qui a été organisé jeudi dernier dans la salle du conseil municipal.

2026-09-2257

NOMINATION DE LA SALLE D'EXPOSITION DE L'ÉCOLE DE RANG CINQ CHICOTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska est propriétaire de la Maison d'École du rang Cinq Chicots, mais que les activités culturelles sont organisées par la Société d'histoire et de généalogie de Victoriaville (SHGV) ;

CONSIDÉRANT QU'avant 2020, la Maison d'école était la propriété de l'organisme « Les amis du patrimoine » dont M. Pierre Carisse, passionné d'histoire, était membre très actif et impliqué ;

CONSIDÉRANT QUE M. Carisse est malheureusement décédé le 13 juillet 2026 suite à une longue maladie ;

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre Carisse a apporté énormément à la Maison d'École et que la SHGV a déposé une demande afin de la salle d'exposition soit nommée officiellement en l'honneur de M. Carisse ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller René Boisvert

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska nomme officiellement la salle d'exposition de la Maison d'école du rang Cinq Chicots située au 416, avenue Pie-X la « Salle d'exposition Pierre Carisse » en l'honneur de cet homme passionné et dévoué envers le monument historique qu'est la Maison d'école.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens présents adressent leurs questions au maire et aux conseillers municipaux.

2026-09-2258

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Denis Vaudreuil

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marc-Olivier Racette,
Maire

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et Greffière-
trésorière

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.